

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Session plénière – Budget supplémentaire

Le Mans, vendredi 21 juin 2019

Dominique LE MÈNER,

Président du Conseil départemental

Seul le Prononcé fait foi

Mes chers collègues,

En premier lieu, je tiens à porter à votre connaissance deux sujets qui affectent la composition de notre Assemblée. D’abord, l’installation formelle d’Olivier Sasso, qui a remplacé Jean-Michel Batailler au titre du canton Le Mans-3 et qui siège aujourd’hui pour la première fois en session plénière et à qui bien sûr je souhaite la bienvenue.

Par ailleurs, j’ai reçu la démission de Christophe Chaudun de son poste de Président du groupe de la minorité départementale « Gauche et Républicains ». Je tiens à le remercier de son opposition souvent constructive et respectueuse. Claude Petit-Lassay a été désigné par le groupe pour lui succéder : je lui adresse mes plus sincères félicitations et nous souhaitons de travailler ensemble.

Mes chers collègues,

Cette réunion de notre assemblée plénière marque dignement le 60e anniversaire de l’acquisition par le Département de l’Abbaye Royale de l’Epau, opérée sous l’égide de François de Nicolay en 1959 et du Préfet de l’époque François Collaveri.

Vous trouverez sur vos tables un album retraçant l’histoire illustrée de notre Abbaye au cours du siècle dernier, qui permet d’apprécier le caractère remarquable des travaux entrepris par notre collectivité pour réhabiliter et mettre en valeur ce qui constitue l’un des bijoux du patrimoine sarthois.

Vous le savez, ce chantier de longue haleine est appelé à se poursuivre : d’abord avec le prochain déplacement du gisant de la Reine Bérandère dans le chœur de l’Abbatiale - au sujet duquel vous découvrirez également un rapport passionnant réalisé par la DRAC – et se poursuivra ensuite par le réaménagement des jardins. Je vous invite, pour ceux qui ne l’auraient pas encore fait, à découvrir la magnifique exposition réalisée par les archives départementales et Sarthe Culture.

Si ce soixantième anniversaire marque l'arrivée de l'été, le printemps qui s'achève a bousculé encore un peu plus les certitudes politiques de beaucoup de Français.

Les résultats des élections européennes en Sarthe ne font pas exception et doivent tous nous conduire à une réelle introspection.

Les manifestations des Gilets Jaunes, le traumatisme de nombre de nos concitoyens de Bessé-sur-Braye, de Saint-Mars-la-Brière et de leurs environs à la suite de la faillite d'Arjowiggins, mais aussi la prise de conscience de l'urgence écologique ont contribué à un résultat que certains pressentaient, dont je faisais partie.

C'est un résultat qui impose une remise en question à tous les niveaux de décisions.

Mais bien évidemment, comme l'écrivait Romain Gary, "il est moins grave de perdre que de se perdre".

En Sarthe, nous ne perdrons pas le cap que nous nous sommes fixés, au-delà des clivages et des étiquettes politiques.

Faire de notre Département une collectivité innovante qui construit son avenir au travers d'un vaste programme d'investissement.

Conserver une dimension solidaire, au service de chacun, qui est notre raison d'être.

Enfin, fédérer les territoires, pour ne laisser personne au bord du chemin, en agissant sur l'ensemble du Département au travers de nos politiques publiques.

A ceux qui, un peu grisés par leur résultat pourtant en demi-teinte lors des élections européennes, oublier ce mot de Jules Renard : « Le succès est un mauvais professeur. Il pousse les gens intelligents à croire qu'ils sont infailibles. » ; à ceux qui nous intiment, de choisir entre la capitulation sans condition ou la condition d'ennemis du Président de la République, j'opposerai le calme de ceux qui savent garder les pieds sur terre.

De ceux qui sont les élus des territoires, de ceux qui portent les préoccupations de la « France de l'intérieur », que l'on dit en marge de la mondialisation mais qui est pourtant, comme notre département, connectée au haut débit grâce à ses élus.

Par ailleurs, et d'évidence, nous vivons dans une région qui se classe au 1er rang du dynamisme économique.

Le bilan économique régional de l'année 2018 publié par l'Insee, souligne que le taux de chômage des Pays de la Loire est le plus faible de France, et que la Sarthe est en dessous de la moyenne nationale, mais légèrement au-dessus de la moyenne régionale.

Il convient cependant de nuancer la situation, en apportant quelques précisions à un constat qui pourrait être par trop lapidaire.

En premier lieu, le taux de chômage en Sarthe au 4e trimestre 2018, qui s'élève à 8,4%, est en baisse de 0,2% par rapport au 3e trimestre et demeure inférieur à la moyenne nationale de 8,8%, le Département se situant toujours dans le 2e quart des collectivités départementales, où l'on retrouve des collectivités comme la Gironde, la Marne, le Rhône, les départements alsaciens et bretons, à la réputation plutôt dynamique.

L'examen attentif du taux de chômage par bassin d'emploi permet d'apprécier plus finement les réalités que recouvre le chiffre global de 8,4% à l'échelle du Département.

Ainsi, l'agglomération du Mans (8,6%), ainsi que le bassin d'emploi de La Flèche (8,6%) se situent à des niveaux plus élevés et influent sur le résultat global de la Sarthe.

A l'inverse, les territoires de La Ferté-Bernard (6,8%), Sablé-sur-Sarthe (7,4%) et la partie sarthoise d'Alençon-Mamers (6,7%) sont plus performants, tant en termes de résultats qu'en tendance à la baisse sur un an.

Alors, mes chers collègues, ce qu'on peut attendre aujourd'hui du gouvernement, c'est qu'il accompagne les entreprises en difficultés plutôt que de contribuer à leur échec industriel par une gouvernance inadaptée, je pense naturellement à Arjowiggins, dont les salariés poursuivent le combat et auquel nous apportons du soutien ; qu'il simplifie les réglementations qui empêchent le développement du monde rural et de l'économie et qu'il leur confie à nouveau une compétence économique ; qu'il prenne en compte les préoccupations locales lors de ses prises de décisions ; qu'il s'attache à nous le prouver au travers d'une nouvelle répartition des compétences des collectivités et des ressources fiscales gommant les injustices comme les absurdités de la loi NOTRe.

Depuis 2015, nous agissons ensemble pour la Sarthe. Et j'entends bien que cette action se poursuive, dans un cadre apaisé privilégiant la coopération et la concertation à des affrontements souvent stériles.

Lors de la mise en place des 80 km/h par le Premier ministre, un large consensus s'était dégagé pour déplorer le caractère autoritaire de la démarche.

Ainsi, nous avons voté un vœu destiné à laisser aux Départements la responsabilité de déterminer eux-mêmes les zones susceptibles de rester à 90 km/h au regard de leur tracé, de leur largeur, de leurs aménagements de sécurité, mais aussi en fonction de notre connaissance du terrain. Un an après, et beaucoup d'agitations, nous obtenons satisfaction.

Nous allons donc saisir l'opportunité qui nous est proposée de déroger à la règle des 80 km/h sur les routes départementales classées 1A+. Il s'agit des routes dites de grand gabarit, incluant les anciennes nationales, les tronçons les plus larges de certaines départementales comme la ligne droite des Hunaudières et la majeure partie du réseau structurant, à l'instar des routes Le Mans-Alençon ou Le Mans-La Flèche.

Ces voies représentent 400km du réseau départemental, soit 10% du total. Elles sont susceptibles d'accueillir sans danger des véhicules évoluant à 90 km/h.

Nous étudierons également au cas par cas la situation des routes classées 1A, dont une partie des 500 km présente des caractéristiques similaires en matière de sécurité et pourrait également faire l'objet d'un régime dérogatoire. Cette mesure de bon sens aura cependant un coût : près de 50 000 euros destinés à la pose de panneaux que, pour certains, nous avons déposés ou modifiés il y a tout juste un an, notamment aux intersections.

Voilà donc le coût financier et surtout social de l'absence de concertation, d'une verticale du pouvoir encore très présente – trop présente – dans les cercles dirigeants de notre pays.

Mes chers collègues,

Notre session de juin est toujours un moment particulier de l'année budgétaire. Cette séance estivale est traditionnellement consacrée à l'examen de plusieurs rapports structurels portant sur les finances de notre collectivité, au premier rang desquels l'examen du compte administratif et du compte de gestion 2018, ainsi que le vote de notre budget supplémentaire 2019.

C'est donc le moment idéal pour poser un regard rétrospectif sur notre trajectoire financière de l'année passée avec l'adoption du compte administratif – qui constitue le bilan de notre collectivité pour l'année écoulée.

Puis nous effectuerons un point d'étape en milieu d'exercice budgétaire, avec le vote du budget supplémentaire, qui intègre les résultats du compte administratif et effectue les premiers ajustements par rapport aux prévisions, lorsque cela s'avère nécessaire.

Conformément au code général des collectivités territoriales, je me retirerai provisoirement durant le vote des comptes 2018.

Toutefois, je tiens à rappeler quelques enseignements de ce bilan annuel des dépenses et des recettes de notre Département, démontre d'abord la stabilité de nos dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 475 millions d'euros en 2018, ce qui représente une hausse limitée à 0,5%.

Au titre des dépenses prises en compte dans le périmètre du pacte financier passé entre l'Etat et le Département, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement est encore plus stable, avec une hausse de 0,3% seulement, bien inférieure au seuil de 1,2% contractualisé avec l'Etat.

Nous nous étions engagés à limiter les dépenses de fonctionnement : cet engagement est, une fois de plus, tenu !

Ce résultat est d'autant plus méritoire que les contraintes liées à la péréquation ont progressé (+1,2M€, soit une charge nette de 3,9 M€) comme l'augmentation des dépenses d'intervention, notamment au titre des politiques sociales (+4,0M€ pour les dépenses d'hébergement et d'allocations) qui constituent notre cœur d'activité.

Grâce aux efforts que nous avons entrepris, les charges de personnel reculent de -1,8% à périmètre constant. Les charges financières sont en baisse de 6,7% par rapport en 2017. Cela traduit le désendettement de notre collectivité et notre volonté d'anticiper l'intégration des collèges réalisés en PPP dans les comptes annuels de notre collectivité à compter de 2020.

Comme chaque année, la section de fonctionnement de notre compte administratif présente des taux de réalisation proches de 100%, qui consacrent l'excellence du pilotage de la gestion quotidienne de nos budgets par l'administration départementale.

Notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée à une hausse des recettes liée notamment à la progression de la fiscalité indirecte - DMTO et TSCA, dont pour mémoire nous ne fixons pas les taux – a conduit à un rebond de notre épargne brute. Elle s'établit pour l'année 2018 à 71,5M€, soit un taux remarquable de 13,1%.

Cette section d'investissement, qui regroupe les opérations d'équipement structurelles de notre département, les recettes associées ainsi que le service de la dette, voit ses dépenses augmenter de 1,9%, atteignant ainsi 84 M€, hors remboursement de la dette.

Nos dépenses d'équipement ont progressé du fait de la réalisation de nombreux travaux dans les collèges, pour un montant de 24,7 millions d'euros ainsi que dans plusieurs bâtiments destinés à abriter des pôles structurants de l'action départementale. Je pense notamment aux locaux de Sarthe Lecture, de Courboulay et des Sablons dans le domaine social.

Cette politique volontariste d'investissements ne nous a cependant pas fait dévier de nos objectifs en matière de désendettement, qui constituait l'un des axes majeurs de ces dernières années.

Celui-ci s'est poursuivi sur l'exercice 2018, avec un stock de dette en baisse de 8,4%, qui se monte désormais à 189 M€. Ces opérations de réduction de la dette entreprises depuis 2014 nous permettent de préparer sereinement les prochaines échéances liées à l'intégration dans nos comptes des frais induits par la livraison et l'entrée en service des collèges réalisés dans le cadre du contrat de partenariat.

Nous nous étions engagés à la baisse des charges de personnel, des charges financières ainsi qu'au maintien d'un investissement performant dans les territoires, couplé à l'anticipation des charges à venir : engagement tenu.

Le taux de réalisation, qui se monte à 84,9% en dépenses, est légèrement impacté par le fait que nous n'ayons pas été appelés par nos collectivités partenaires dans le cadre du règlement de subventions budgétées, mais aussi au fait que les opérations liées à la dette ont été bien moindres que prévu, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Ainsi, l'investissement direct, en maîtrise d'ouvrage propre, présente un taux de réalisation de 89%.

Cependant, ces taux de réalisation en section d'investissement restent élevés comparés à d'autres grandes collectivités comme la Communauté urbaine du Mans, qui se montaient en 2017 à 68% en dépenses et 58% en recettes.

Notre budget supplémentaire s'inscrit également dans cette veine de modération et de précision. Fabien LORNE vous proposera en effet des ajustements à la marge, qui ne représentent que 0,2% des inscriptions votées au budget prévisionnel soit 1,3 M€.

Mais, mes chers collègues, je veux ici cependant, tout particulièrement, mettre en exergue notre action en faveur de la lutte contre le cancer avec les crédits affectés à la création de l'application Smokecheck, qui connaît d'ores et déjà un grand succès.

Cela rejoint notre initiative pour la prévention et l'action médicale – et plus largement pour la lutte contre la désertification médicale – que j'avais souhaitée en investissant sur le pôle de cancérologie et sur le CyberKnife, en particulier.

Cela correspond à notre volonté commune de développer tous les usages possibles que permet désormais le déploiement intégral du Très Haut Débit en Sarthe, qu'il s'agisse de télémédecine, de télétravail et de nombreuses autres applications.

Je voudrais par ailleurs vous informer des réflexions en cours, auxquelles nous nous associons activement, concernant la création d'un Institut de Santé Numérique (ISN).

C'est également une démarche de rapprochement entre les Universités d'Angers et du Mans, que le Département accompagne pour développer et renforcer les partenariats dans le domaine médical.

Enfin, je vous rappelle que les services du Département préparent activement la mise en place d'une mutuelle solidaire départementale, qui permettra, je l'espère, de favoriser l'accès aux soins pour tous les Sarthois et, dans un même élan, leur redonner du pouvoir d'achat en allégeant leur budget santé et tout cela au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Au travers de sa faible variation par rapport à nos prévisions, ce budget supplémentaire démontre la pertinence et la sincérité des orientations qui vous ont été présentées lors de notre session de février et du budget primitif adopté en mars.

Car en Sarthe, lorsque nous avons un cap, nous nous y tenons. Ce cap est fait d'attention et d'ambition. D'attention dans notre gestion et dans notre maîtrise des dépenses.

D'ambition lorsqu'il s'agit de faire que les habitants soient heureux de vivre ici. Qu'ils s'attachent à leur Département et soient fiers de la Sarthe. Qu'ils évoluent dans un cadre de vie à la fois agréable et connecté. Dans une collectivité qui leur propose des services performants, une politique sociale de qualité et qui accompagne les projets de développement d'emplois.

C'est ainsi que nous pourrons contribuer à amortir la terrible crise sociale qui traverse notre pays, en redonnant confiance à tous nos concitoyens, par une action publique efficace et de proximité, tournée vers l'humain et les territoires.

Je vous remercie de votre attention.